

Jean-François Lucas

Responsabiliser les concepteurs de l'IA

Pour le délégué général du cercle de réflexion Renaissance numérique, les inventeurs des systèmes d'IA doivent être sensibilisés aux conséquences sociales et éthiques engendrées par leurs choix techniques

Il n'y a plus un discours sur l'innovation, le numérique et sur l'intelligence artificielle (IA) qui ne fasse pas de « l'humain » la pierre angulaire de sa raison d'être. La vision « humano-centrée » fait de la technologie un outil à son service. Y compris le rapport « IA : notre ambition pour la France » remis au président de la République le 13 mars par la commission de l'intelligence artificielle, dont un chapitre est titré « Humanisme : plaçons l'IA à notre service ». Cela est louable, incontestable, irréfutable. Mais c'est à la fois une vision réductrice de l'IA et une acception bien précise du mouvement humaniste.

D'abord, un objet ou un service numérique n'est pas – et n'a jamais été – un simple outil. Internet, les réseaux sociaux et l'IA sont des dispositifs sociotechniques et politiques conçus par des humains. Or, à force de calculs (intentionnel, mathématique, numérique, moral, financier...), le numérique les rend invisibles. Il faut donc « ouvrir le capot » des calculs pour que l'humain, qui est le point de départ de tout dispositif numérique, en reste le point d'arrivée. Ensuite, l'humanisme qui sous-tend le progrès par l'IA, tel qu'il est décrit dans le rapport de la commission, s'apparente plus à un humanisme

existentialiste, axé sur l'individu, la liberté de choix et la responsabilité personnelle, qu'à un humanisme tel qu'il peut être admis dans le langage courant, synonyme de bienveillance, d'altruisme, et d'un souci pour le bien commun, dans une perspective globale, et non locale. A cet égard, l'humanisme évoqué s'arrête aux frontières de la nation, et au pourtour de l'individu. Mais affirmer avoir une préoccupation pour l'humain, c'est devoir s'acquitter d'une responsabilité envers lui. Les concepteurs de systèmes d'IA doivent être sensibilisés aux conséquences sociales, cognitives, éthiques ou encore environnementales que leurs choix techniques engen-

drent. Quand un immeuble s'effondre, la responsabilité de l'architecte est étudiée. Quand un algorithme favorise la désinformation ou amplifie de multiples risques psychosociaux, qu'en est-il de la responsabilité de son ou de ses architectes ? Pour cela, les fondamentaux des sciences et des techniques, de l'anthropologie et de la sociologie doivent être enseignés plus largement qu'ils ne le sont dans les cursus techniques. Le partage d'une telle culture commune permettrait également de sortir des rêves techniciens et des amalgames hâtifs qui font de toute vague de nouveaux usages une nouvelle révolution.

Toutefois, cette responsabilisation ne peut se faire sans une transparence accrue des systèmes d'IA, qui doit passer par une collaboration étroite entre les réglementations internationales et les gouvernements, afin d'établir des normes claires et accessibles autour du développement et de l'utilisation de l'IA. La figure de l'humain est bien pratique. Elle réifie une figure totemique, hégémonique, spirituelle et universaliste dans laquelle chacun se complait à projeter l'incarnation qui lui convient. Mais sa convocation passe sous silence la diversité des humains qui peuplent notre monde commun.

Effet rebond

A ce titre, la commission sur l'IA mystifie son objet d'étude, oubliant de regarder avec attention la chaîne de production des données. Ceux que l'on appelle les travailleurs du clic jouent pourtant un rôle crucial dans le développement de l'IA générative, agissant comme les ouvriers invisibles qui alimentent et affinent ces systèmes. En effectuant des tâches répétitives, telles que le balisage de données, la classification d'images et la correction de textes, ils contribuent à entraîner et à améliorer la précision des algorithmes d'IA. Leur travail, souvent sous-payé et précaire, est essentiel pour créer des bases de données vastes et variées, permettant aux IA de générer des contenus crédibles et pertinents.

A mesure que l'IA générative devient plus intégrée dans notre quotidien, il n'est plus entendable de taire ces considérations éthiques sur les conditions de travail et la rémunération équitable de ces travailleurs.

Ensuite, l'IA générative pollue massivement. Certes, les méthodes de calcul sont complexes, discutables, perfectibles et différentes selon les étapes du cycle de vie. Mais les tendances sont renforcées. Dès lors, en présentant l'IA comme une occasion pour la planète, bien que certaines perspectives puissent être positives et que des modèles open source déjà entraînés ou apprentissage par transfert puissent réduire considérablement l'impact énergétique de l'IA, les rapporteurs de la commission occultent la réalité de l'explosion de la consommation de matières premières et d'énergie nécessaire tout au long du cycle de vie d'un dispositif numérique.

En outre, pas un mot n'est dit de l'effet rebond, ou paradoxe de Jevons, pourtant bien connu dans le cas du numérique : même si la consommation par unité décroît, la consommation globale s'accroît du fait de sa massification. Croire que la technologie est une réponse à la technologie sur le plan environnemental, c'est tomber dans ce que la commission dénonce elle-même dans les premières pages de son rapport : le « techno-messianisme » !

La commission sur l'IA a produit une vision économique et stratégique ambitieuse, nécessaire et utile. Mais, au pays de l'universalisme, il faut sans doute que vienne désormais un autre temps, celui d'une vision plus globale, qui rassemble et qui soit respectueuse de la profondeur et de la complexité de cette évolution sociotechnique qu'est l'IA. ■

Jean-François Lucas est sociologue et délégué général du groupe de réflexion Renaissance numérique



LA CHRONIQUE DE JEAN PISANI-FERRY

Une remise à plat des dépenses publiques

L'annonce, fin mars, d'un déficit des comptes publics sensiblement plus élevé que prévu (5,5 % du PIB en 2023, contre 4,9 % retenus dans la loi de finances) a signifié la fin du « quoi qu'il en coûte » et marqué l'entrée de la France dans une crise budgétaire qui est appelée à durer. Les 10 milliards d'euros d'économies annoncées en février ne suffiront pas, à l'évidence, à colmater la brèche, et pour le budget 2025 Bercy envisage déjà 20 milliards de coupes supplémentaires.

A ce stade, cependant, le choc est plus politique que financier. L'écart des coûts de financement entre la France et l'Allemagne reste aux alentours de 50 points de base (0,5 point de taux) et si la nervosité est forte à l'approche du verdict des agences de notation, les conséquences d'une éventuelle dégradation de la note française resteraient sans doute limitées : le coût des emprunts souverains de l'Espagne, qui est moins bien notée que la France, n'est que de 80 points de base supérieur à celui de l'Allemagne. Le péril n'est donc pas immédiat.

Si l'énervement n'est pas de mise, trois questions lourdes se posent en revanche pour les années à venir : celle des objectifs à retenir, celle des redéploiements envisageables et celle du financement des priorités. Que faut-il viser ? Comme le dit à juste titre Olivier Blanchard, l'objectif pour la France à horizon cinq-dix ans devrait être de ramener à zéro le déficit hors charge d'intérêts, de façon à stabiliser le ratio de dette publique et à écarter le risque d'une évolution explosive. Or ce déficit, dit « primaire », a été de 104 milliards en 2023, soit 3,7 % du PIB.

Mauvais signal

En admettant qu'un part de ce chiffre résultait d'une mauvaise conjoncture, la part structurelle – qui doit donc être corrigée – était de l'ordre de 3 % du PIB. A cela s'ajoutent les priorités nouvelles que sont la défense, la transition climatique et l'éducation : au total, de l'ordre de 2 % du PIB, auxquels on pourrait ajouter la santé, qui a bénéficié en 2020 d'une rallonge substantielle (12 milliards, selon les derniers chiffres) mais apparemment insuffisante. En valeur 2025, ce sont donc 150 milliards qu'il faut trouver dans les années à venir pour assainir les finances publiques et financer les priorités nouvelles.

Cinq points de PIB, c'est évidemment beaucoup, et ce n'est pas en maniant le seul rabot que l'on dégage de telles marges de manœuvre. A court terme, ce qui importe avant tout est l'équité dans le partage des efforts. A cette aune, la réforme de l'assurance-chômage est une mauvaise piste, parce qu'elle vient frapper les plus faibles au moment même où ils sont vulnérables, et le refus de considérer l'option d'une révision de la fiscalité ou celle d'une sous-indexation temporaire des pensions les plus élevées est un mauvais signal. Plus profondément, la France ne fera pas l'économie d'un réexamen structurel de ses priorités. S'il est clair que nous sommes aujourd'hui le pays de l'OCDE où les dépenses publiques sont les plus élevées, il n'est pas facile de faire le partage entre ce qui est le reflet

LA FRANCE NE FERA PAS L'ÉCONOMIE D'UN RÉEXAMEN STRUCTUREL DE SES PRIORITÉS

de choix collectifs, ce qui provient de l'héritage du passé et ce qui résulte d'inefficiences manifestes. Le caractère quasi exclusivement public du système de retraites relève clairement d'un choix collectif : si les pensions ont un poids plus faible chez la plupart de nos partenaires (Italie exceptée), c'est qu'une part significative d'entre elles provient de systèmes d'assurance privée. En revanche, le niveau de ces pensions, qui fait que le pouvoir d'achat des seniors est équivalent à celui des actifs, est un legs du passé : si elles sont si élevées, c'est que les réformes des retraites ont systématiquement été tardives et gâchées sur des hypothèses de productivité qui se sont révélées optimistes.

Ni les choix collectifs ni le legs du passé n'expliquent en revanche que pour la plupart des catégories de dépense la France se situe au-dessus de la moyenne européenne. Si nous dépensons plus pour la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, les subventions aux entreprises et l'environnement, pour des résultats qui sont loin d'être brillants, c'est en partie au moins parce que notre dépense publique est moins efficiente. Une revue méthodique des dépenses s'impose donc, afin d'améliorer leur qualité.

Reste le financement des nouvelles priorités. Pour l'éducation et la santé, il n'est pas raisonnable d'envisager un recours à l'endettement. La revalorisation du traitement des enseignants ou des personnels hospitaliers relève de choix de long terme, qu'il faut financer par des redéploiements de dépense ou de des impôts nouveaux. Pour l'équipement de défense et l'investissement dans la rénovation des bâtiments publics, ou pour les infrastructures de transport, il n'y a en revanche pas de raison de rejeter cette option. Dès lors que le surplus de dépense est temporaire et en particulier lorsque l'investissement est porteur d'économies sur les coûts d'exploitation futurs, l'endettement public est légitime et il ne met pas en cause la soutenabilité des finances publiques.

C'est donc à un réexamen d'ensemble des dépenses publiques et de leur financement qu'il faut procéder. Il serait souhaitable que les travaux soient engagés sans attendre 2027. L'urgence est là, et le degré de préparation collective aux choix qui nous attendent n'est pas tel qu'on puisse surseoir pour trois ans de plus à l'organisation d'une réflexion collective. Celle-ci devrait porter à la fois sur le niveau de la dépense publique, sur le partage entre économies de dépense et appel à la fiscalité et sur la doctrine de recours à l'endettement. Nous avons trop longtemps laissé Bruxelles nous fixer des orientations budgétaires, que d'ailleurs nous ne respectons pas. Il est plus que temps de définir nos propres principes de responsabilité budgétaire. ■

Jean Pisani-Ferry est professeur d'économie à Sciences Po (Paris), à l'Institut Bruegel (Bruxelles) et au Peterson Institute for International Economics (Washington)

Julie Battilana et Anne-Claire Pache

La gouvernance d'OpenAI, enjeu majeur

Les deux chercheuses en gestion décrivent la cohabitation difficile entre mission d'intérêt général et objectif commercial de l'éditeur de ChatGPT

Sam Altman, exclu d'OpenAI fin 2023, a fait un retour remarqué au conseil d'administration de la société, le 8 mars. Un nouvel épisode des luttes de pouvoir au sein de la high-tech américaine ? Pas seulement. Ce retournement spectaculaire témoigne aussi des débats, en partie chaotiques, d'un modèle d'organisation qui se cherche encore mais pourrait constituer l'avenir du capitalisme. La gouvernance d'OpenAI est en effet originale. Société à but non lucratif au départ, OpenAI s'était donné comme mission que « l'intelligence artificielle générale profite à l'ensemble de l'humanité ». Ce n'est que quelques années plus tard qu'une filiale marchande a été créée pour commercialiser les outils d'intelligence générative tels que ChatGPT, développés initialement pour le « bien commun ».

Ce modèle d'organisation, atypique, s'apparente à d'autres approches tentant de combiner une vocation marchande et une mission d'intérêt général. Des firmes issues de tous secteurs, de Patagonia à Bosch en passant par les laboratoires Pierre Fabre ou la Macif, se sont également écartées du paradigme capitaliste traditionnel pour proposer de nouveaux modèles fondés sur la combinaison d'objectifs financiers mais aussi sociaux et/ou

environnementaux. Ce type d'entreprises « hybrides » peut-il devenir la norme ou du moins offrir une alternative crédible aux sociétés focalisées sur la seule maximisation du profit ? Les démêlés de Sam Altman, le PDG de la filiale commerciale d'OpenAI, avec les membres de son conseil d'administration, ont conduit certains à mettre en doute la viabilité même de ces nouveaux modèles.

Toutefois, nos recherches, menées depuis vingt ans, montrent le potentiel considérable de telles organisations, capables de redonner du sens à l'activité économique, à condition que leur gouvernance respecte quelques principes-clés. Le conseil d'administration de ces structures doit d'abord refléter véritablement la dualité de leur projet, réunissant à la fois des membres dotés d'une expérience au service de l'intérêt général, capables de promouvoir les objectifs sociaux et environnementaux, et d'autres, issus du monde de l'entreprise, familiers des enjeux commerciaux et financiers.

Limiter les tensions

Bien sûr, la cohabitation de ces deux types de profils au sein des conseils d'administration peut être source de conflits. La crise de gouvernance d'OpenAI illustre ces risques. Les tenants de l'intérêt général au sein du conseil d'administration, inquiets du tournant commercial pris par l'entreprise dopée par le succès fulgurant de ChatGPT, ont provoqué l'exclusion de Sam Altman. Limiter de telles tensions tout en assurant la poursuite conjointe des objectifs sociaux, environnementaux et financiers n'a rien de simple, mais les présidents de ces conseils d'administration ont des moyens d'agir. Ils peuvent notamment cultiver la confiance entre les membres en stimu-

lant le dialogue et les échanges, tant au sein des réunions du conseil qu'en dehors, et veiller par ailleurs à maintenir des relations régulières entre les membres du conseil et les cadres supérieurs de l'entreprise. Au sein du groupe Ideas, une grande organisation hybride française dotée d'une structure proche de celle d'OpenAI, Pierre Choux, le président, passe ainsi beaucoup de temps à interagir avec les différents membres du conseil d'administration en amont des réunions du conseil pour les familiariser à des approches qui ne sont pas les leurs. Il suscite aussi des rencontres en petits comités afin de développer les liens de confiance nécessaires pour surmonter tensions ou malentendus.

Sam Altman, de retour au sein d'un conseil d'administration renouvelé d'OpenAI, va-t-il réussir à maintenir le cap de la double mission de son organisation ? Parviendra-t-il à créer le nécessaire dialogue entre les membres du conseil d'administration à la suite du départ de certains et de leur remplacement par de nouveaux profils ? Il s'agit là de véritables défis. Sa capacité à les relever aura des conséquences importantes non seulement pour OpenAI et pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le monde, mais aussi pour d'autres entreprises en quête d'un modèle de gouvernance tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. ■

Julie Battilana est professeure à l'université Harvard ; Anne-Claire Pache est professeure à l'Essec, titulaire de la chaire Innovation sociale